



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2020

- Adoption de toutes les résolutions à titre ordinaire
- Quorum requis non atteint pour les résolutions à titre extraordinaire

Les actionnaires de la société EUROPLASMA se sont réunis ce jour, sur seconde convocation, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, à Pessac (33600) Cité de la Photonique - Bâtiment Sirah, 3-5 Allée des Lumières, comme annoncé dans l'avis de convocation paru au Bulletin des annonces légales obligatoires le 9 septembre 2020 (Bulletin n°109).

Les membres du bureau de l'assemblée ont pu constater à l'ouverture de la séance que les actionnaires présents ou représentés possédaient ensemble 1.631.183 actions sur les 8.219.736 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. Après contrôle approfondi par les membres du bureau d'une attestation de participation erronée, il a été constaté que les actionnaires présents ou représentés possédaient ensemble 1.173.731 sur les 8.219.736 actions formant le capital social et ayant le droit de vote, soit un quorum définitif de 14,28%.

Aucun quorum n'étant requis sur seconde convocation pour la partie ordinaire, l'assemblée a pu délibérer sur les résolutions 1 à 5 et 10. Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le projet d'affectation du résultat, tel que publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 27 juillet 2020 (Bulletin n°90), ont été approuvés sans modification par l'assemblée. Les autres résolutions à titre ordinaire ont également été approuvées sans modification par l'assemblée.

En revanche, le quorum requis sur seconde convocation pour la partie extraordinaire étant de 20%, l'assemblée n'a pas pu délibérer sur les résolutions 6 à 9 qui seront donc soumises à une nouvelle assemblée générale dont la date, le lieu et la forme seront communiqués prochainement.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 20 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0013514114-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

+ 33 (0) 153 673 693 – acbonjour@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

+ 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr